

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 517 rapportant une mesure d'expulsion

n° 517

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1952

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro

1 juin 1952

VISAS

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 361 du 4 avril 1949 expulsant certains individus de la Côte Française des Somalis

Vu la lettre n° 852/SUR du 12 avril 1952 du Chef du Service de la Sûreté Générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 361 du 4 avril 1949 susvisé est rapporté en ce qui concerne : Abdi Elmi, Gadabourcy rer Nour, né à Borama vers 1925, fils d'Elmi Boeuh et de Markabo Warmayeh.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.